

COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 7 janvier 2022,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Sylviane NOËL nommée rapporteure de la Proposition de Loi sur l'usage du contrôle parental internet

Le 5 janvier, la Présidente de la Commission des Affaires Economiques du Sénat, Sophie Primas et l'ensemble des membres de la commission ont désigné Sylviane NOËL comme rapporteure de la proposition de loi visant à encourager l'usage du contrôle parental sur certains équipements et services vendus en France et permettant d'accéder à Internet.

Dans notre société très médiatisée, le renforcement du contrôle parental apparait pour la Sénatrice Sylviane NOEL, comme indispensable face à l'utilisation de plus en plus précoce et multiple des smartphones, tablettes, ordinateurs et consoles de jeux par les enfants et les adolescents.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisqu'aujourd'hui, deux tiers des enfants de moins de 12 ans possèdent un smartphone et ont un accès à internet les exposant à des contenus illicites, pornographiques, violents et pouvant inciter à la haine des autres. A 12 ans, près d'un enfant sur trois a d'ailleurs déjà été exposé à ces contenus pornographiques et 62% des adolescents ont déjà vu des images pornographiques avant leur entrée au lycée.

Malheureusement, les outils mis en place pour pallier aux difficultés rencontrées par les parents pour installer les outils de contrôle, bien que déjà très largement proposés par les opérateurs, restent encore trop sous-utilisés dans notre pays puisque seulement 46% d'entre eux indiquaient en 2019 avoir mis en place des systèmes de suivi de l'activité de leurs enfants.

Face à ce constat, cette proposition de loi qui sera examinée début février au Sénat aura donc pour vocation non seulement de renforcer ce contrôle parental mais aussi de le compléter et de « mettre à jour » le cadre législatif esquissé en 2004, en instaurant à la fois une obligation d'installation gratuite et par défaut d'un système de contrôle parental, ainsi qu'en prévoyant un système de contrôle et de vérification.

Enfin, cette proposition de loi se veut également « pionnière » car elle vise à imposer aux fabricants français d'équipements terminaux (smartphones, tablettes, ordinateurs, consoles de jeux, etc.) un nouveau standard en matière de contrôle parental que les fabricants des autres pays de l'Union européenne devront respecter s'ils souhaitent commercialiser et distribuer leurs équipements sur le marché français.

Contact presse:

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU - Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 - ag.mathieu@sylvianenoel.fr